



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT FISCAL

ACTUALITE FISCALE 2024

Cette formation annule et remplace celle prévue sur le Projet de loi de finances 2025 au vu de l'actualité chaotique de son parcours.

**Lundi 9 décembre
De 14h00 à 18h00**

**En présentiel :
EFA, 35 C Bd des Récollets, Toulouse**

**En visio :
Formation via zoom**

Bernard PLAGNET
Professeur émérite
UT1 Capitole

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'ensemble de l'actualité fiscale de l'année 2024.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Fiscalité des entreprises

BICS-IS, revenus distribués, TVA, TVA immobilière

II - Fiscalité personnelle

Plus-values mobilières, droit d'enregistrement, bénéfices non commerciaux, IR-revenu global, contrôle fiscal, contentieux

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52